



SYNDICAT DES EXPLOITANTS DE LA FILIÈRE BOIS

Mr Julien Denormandie
Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation
78, rue de Varenne
75347 Paris SP 07

Paris, le 23 novembre 2020

Objet : Loi ASAP - accès illimité au cadastre pour les exploitants - forestiers

Monsieur le Ministre,

Depuis sa création en mars 2016, le SEFB - qui représente majoritairement les exploitants-forestiers - est intervenu à de nombreuses reprises auprès des Ministres respectifs de l'Agriculture pour que notre profession bénéficie au même titre que les experts, les organisations de producteurs et les gestionnaires forestiers d'un accès illimité au cadastre afin de garantir l'égalité dans l'accès à la ressource.

Alors que l'Assemblée Nationale vient dans le cadre de la loi ASAP de rendre pérenne l'expérimentation qui avait été mise en place en 2014 par l'article 94 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, nous nous étonnons que notre demande d'être inclus dans ce dispositif n'ait pas été prise en compte.

Les exploitants-forestiers sont en effet un acteur majeur dans la valorisation à 100% de la ressource. Cela nécessite pour pouvoir exercer notre métier et nous permettre d'optimiser, dans l'intérêt des propriétaires forestiers, le prix des bois d'accéder sans limite à toutes les informations liées à celle-ci ; d'autant que les derniers plans forestiers prévoient d'augmenter d'un million de m³ par an la récolte.

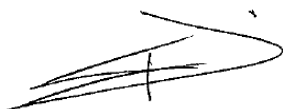
.... /

En excluant les exploitants-forestiers du dispositif, la nouvelle loi nous contraint de continuer à effectuer des démarches fastidieuses et chronophages auprès des services fiscaux en charge du cadastre, ce qui va à l'encontre de l'esprit même de la loi ASAP dont l'objet est simplifier les démarches administratives de l'ensemble des professionnels, sans aucune discrimination.

En continuant à nous imposer un nombre hebdomadaire restreint de consultation du cadastre, cette exclusion crée des distorsions contraires au principe même d'égalité dans l'accès aux informations et fausse la concurrence.

Face à cette situation, je vous serais reconnaissant au nom du Syndicat des Exploitants de la Filière Bois que je préside de prendre les dispositions réglementaires permettant de mettre fin à ce déni de droit.

Dans l'attente de votre réponse que j'espère positive, je vous prie de croire, monsieur le Ministre, en l'assurance de mes salutations distinguées.



David Caillouel,
Président du Syndicat de la Filière Bois (SEFB)